

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapports des commissaires aux comptes, Mr Moez AKROUT et Mr Mohamed Néji HEGLI.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	5	15 986 059	8 774 471
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	413 823 455	382 619 571
Portefeuille-titres commercial	7	12 355 629	3 977 868
Portefeuille d'investissement	8	19 394 841	18 295 712
Valeurs Immobilisées	9	5 313 381	3 969 380
Autres actifs		5 229 193	5 148 618
TOTAL DES ACTIFS		<u>472 102 557</u>	<u>422 785 620</u>
PASSIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
Dettes envers la clientèle	10	3 299 044	3 128 318
Emprunts et dettes rattachées	11	364 165 087	327 945 580
Fournisseurs et comptes rattachés		31 463 118	24 448 375
Autres passifs		5 357 880	4 111 028
TOTAL DES PASSIFS		<u>404 285 130</u>	<u>359 633 301</u>
INTERETS MINORITAIRES	12	<u>14 966</u>	<u>14 587</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		36 937 160	32 494 633
Actions propres		(3 000 537)	(3 000 244)
Résultat consolidés		8 865 838	8 643 343
Total des capitaux propres avant affectation	13	<u>67 802 461</u>	<u>63 137 732</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>472 102 557</u>	<u>422 785 620</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
ENGAGEMENTS DONNES	68 026 244	69 054 471
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	15 699 038	13 598 231
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	52 327 206	55 456 240
ENGAGEMENTS RECUS	608 952 896	548 790 079
Cautions Reçues	200 394 862	177 287 301
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	77 789 240	68 444 655
Valeurs des biens, objet de leasing	330 768 794	303 058 123
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	28 500 000	6 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	28 500 000	6 000 000

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	14	43 990 242	39 600 211	(*)
Intérêts et charges assimilées	15	(22 923 726)	(21 043 639)	
Produits des placements		1 046 354	519 246	
Autres produits d'exploitation		645 989	777 090	
Produit net		<u>22 758 859</u>	<u>19 852 908</u>	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		4 804 777	4 596 304	
Dotations aux amortissements		500 201	489 895	
Autres charges d'exploitation		2 146 098	1 831 708	(*)
Total des charges d'exploitation		<u>7 451 076</u>	<u>6 917 907</u>	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS				
		<u>15 307 783</u>	<u>12 935 001</u>	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	16	3 844 206	2 121 207	
Dotations aux autres provisions		(29 618)	151 992	
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		<u>11 493 195</u>	<u>10 661 802</u>	
Autres gains ordinaires	17	758 083	309 493	
Autres pertes ordinaires	18	(1 434)	(107 250)	
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES				
		<u>12 249 844</u>	<u>10 864 044</u>	
Impôts exigibles		(2 467 699)	(2 219 645)	
Contribution conjoncturelle		(915 825)	-	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				
		<u>8 866 320</u>	<u>8 644 399</u>	
Parts revenant aux intérêts minoritaires	12	(482)	(1 056)	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE				
		<u>8 865 838</u>	<u>8 643 343</u>	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.7)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

		<u>2016</u>	<u>2015</u>
	<u>Notes</u>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	19	268 988 426	247 914 055 (*)
Investissements dans les contrats de Leasing	20	(249 302 621)	(223 176 871)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(6 601 700)	(5 929 032) (*)
Intérêts payés		(22 531 897)	(19 310 034)
Impôts et taxes payés		(6 158 812)	(8 206 709)
Placements monétaires		(10 500 000)	-
Autres flux liés à l'exploitation		3 082 728	(2 781 145)
		<u>(23 023 876)</u>	<u>(11 489 737)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	21	(1 875 345)	(1 544 122)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22	756 000	113 743
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	8	(4 057 880)	(7 467 725)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	23	3 706 698	2 322 933
		<u>(1 470 527)</u>	<u>(6 575 172)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à la cession des actions propres	13	55 793	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	13	(51 766)	(158 600)
Dividendes et autres distributions	24	(4 205 005)	(3 687 619)
Encaissements provenant des emprunts	11	203 715 000	212 305 800
Remboursements d'emprunts	11	(167 808 031)	(193 760 631)
		<u>31 705 991</u>	<u>14 698 950</u>
Variation de trésorerie		<u>7 211 588</u>	<u>(3 365 959)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5	8 774 471	12 140 430
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5	15 986 059	8 774 471

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.7)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 8.500.000, divisé en 8.500.000 actions de D : 1 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 246.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », soit un pourcentage de participation de 98,76%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient directement 8.499.490 titres sur les 8.500.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

Ainsi, Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans ses filiales, se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
CGI	246.908	98,76%	98,76%
CIL SICAR	8.499.490	99,99%	99,99%

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999, n° 2001-12 du 4 mai 2001 et n°2012-09 du 29 juin 2012.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la

société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Il est procédé à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée par les fournisseurs est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4-7 Changement de méthode de présentation

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent un changement de méthode de présentation au niveau des états de résultat et de flux de trésorerie.

Les frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des « services bancaires et assimilés ». En 2016, ils sont présentés parmi les « Intérêts et produits assimilés de leasing ».

Les retraitements opérés sont :

Rubriques retraitées	Montant du retraitement au 31/12/2015	Commentaires
----------------------	---------------------------------------	--------------

Au niveau de l'état de résultat

Intérêts et produits assimilés de leasing	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

Au niveau de l'état de flux de trésorerie

Encaissements reçus des clients	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	159 433	Reclassement des frais facturés aux clients au titre des encaissements de traites figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des services bancaires et assimilés

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Banques	15 738 176	8 089 567
Caisses	247 883	684 904
Total	15 986 059	8 774 471

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Créances sur contrats mis en force	439 640 438	406 169 587
Encours financiers	413 641 647	380 688 556
Impayés	27 886 335	27 186 559
Intérêts échus différés	(1 887 544)	(1 705 528)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698
Total brut des créances leasing	440 984 082	406 998 285
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 057 664)	(6 079 769)
Provisions pour dépréciation des impayés	(14 651 071)	(13 335 820)
Provisions collectives	(2 522 000)	(2 288 000)
Produits réservés	(2 929 891)	(2 675 125)
Total net des créances leasing	413 823 455	382 619 571

6.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	381 517 254
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	223 935 877
- Relocations	1 016 164
- Transferts	4 899 199
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(175 326 854)
- Cessions à la valeur résiduelle	(152 611)
- Cessions anticipées	(15 209 530)
- Radiation des créances	(521 416)
- Relocations	(929 013)
- Transferts	(4 243 780)
<u>Solde au 31 décembre 2016</u>	414 985 290

6.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	174 616 900	165 508 112
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	301 869 860	265 202 985
- A recevoir dans plus de 5 ans	6 772 357	9 669 164
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>483 259 117</u>	<u>440 380 261</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	35 599 154	31 509 359
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	41 296 923	35 670 877
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	893 163	1 264 419
Total des produits financiers non acquis	<u>77 789 240</u>	<u>68 444 655</u>
- Valeurs résiduelles	2 434 183	2 369 389
- Contrats suspendus contentieux	5 737 587	6 383 561
- Contrats en instance de mise en force	1 343 643	828 698
<u>Encours des contrats</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

6.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Bâtiment et travaux publics	52 652 849	47 700 902
Industrie	55 084 447	57 932 286
Tourisme	44 839 481	47 825 227
Commerces et services	199 393 017	171 293 501
Agriculture	63 015 496	56 765 338
<u>Total</u>	<u>414 985 290</u>	<u>381 517 254</u>

6.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Equipements	50 991 301	51 830 376
Matériel roulant	298 827 826	269 086 754
Matériel spécifique	66 852	56 304
<u>Sous Total</u>	<u>349 885 979</u>	<u>320 973 434</u>
Immobilier	65 099 311	60 543 820

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<u>Clients ordinaires (1)</u>	17 876 735	17 034 109
Inférieur à 1 mois	7 194 780	6 138 976
Entre 1 et 3 mois	4 251 110	5 281 043
Entre 3 et 6 mois	1 247 720	1 426 335
Entre 6 mois et 1 année	1 322 951	1 160 177
Supérieur à 1 année	3 860 174	3 027 577
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 009 600	10 152 450
	-----	-----

6.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	345 372 378	52 828 205	5 434 509	2 309 309	7 697 245	413 641 647
Impayés	2 362 123	6 988 206	1 596 999	1 542 285	15 396 722	27 886 335
Contrats en instance de mise en force	1 341 369	2 274	-	-	-	1 343 643
CREANCES LEASING	349 075 870	59 818 685	7 031 508	3 851 594	23 093 968	442 871 625
Avances reçues (*)	(2 901 117)	(995)	-	(75)	(366 782)	(3 268 969)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	-	-	-	-	(25 000)
ENCOURS GLOBAL	346 149 753	59 817 690	7 031 508	3 851 520	22 727 186	439 577 656
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 690 864	1 008 174	-	-	-	15 699 038
TOTAL ENGAGEMENTS	360 840 617	60 825 864	7 031 508	3 851 520	22 727 186	455 276 694
Produits réservés	-	-	(361 029)	(321 212)	(2 247 650)	(2 929 891)
Provisions sur encours financiers	-	-	(249 966)	(414 930)	(6 392 767)	(7 057 664)
Provisions sur impayés	-	-	(597 980)	(923 850)	(13 129 241)	(14 651 071)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 208 975)	(1 659 992)	(21 769 658)	(24 638 626)
ENGAGEMENTS NETS	360 840 617	60 825 864	5 822 532	2 191 527	957 528	430 638 069
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,54%	0,85%	4,99%	
			7,38%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2015						7,71%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,19%	43,10%	95,79%	
			73,31%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2015						68,31%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Certificats de dépôt	11 000 000	500 000
Actions SICAV	1 013 892	3 146 196
Titres cotés	409 263	432 469
	<u>12 423 155</u>	<u>4 078 665</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(67 526)	(100 797)
	<u>12 355 629</u>	<u>3 977 868</u>
<u>Montant net</u>		

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres immobilisés	19 638 631	18 538 751
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
	<u>19 640 631</u>	<u>18 540 751</u>
<u>Montant brut</u>		
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(245 790)	(245 039)
	<u>19 394 841</u>	<u>18 295 712</u>
<u>Montant net</u>		

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2015	18 538 751	18 538 751	-
<u>Acquisitions de l'exercice</u>			
- Société DAR EL JELD	1 650 000	1 650 000	-
- Société MEDPLAST	300 000	300 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	740 000	740 000	-
- Société BOI CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société SIFAT	100 000	100 000	-
- Société SH CONSULTING	150 000	150 000	-
- Société EMP	400 000	400 000	-
- Société TECNO SAHEL CONSULTING	60 000	60 000	-
- Société THF CONSULTING	180 000	180 000	-
- Société TUNISIE CLEARING	27 880	27 880	-
- Société HOR	300 000	300 000	-
Total des acquisitions de l'exercice	4 057 880	4 057 880	
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société MEHARI HAMMAMET	333 300	333 300	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société MEDI CARS	600 000	600 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société Techno Invest Ezzahra	15 000	15 000	-
- Société SWEET HOME	21 330	21 330	-
- Société GRAFI PRINT	25 000	25 000	-
- Société VOG	200 000	200 000	-
- Société PROMOTEL	333 400	333 400	-
- Société SNA NOUR	654 970	654 970	-
Total des cessions de l'exercice	2 958 000	2 958 000	

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>	
* CONSEIL PLUS GESTION (CGI)	400	100,000	100,000	40 000	2012	33,33%	*
* IFBT (CGI)	1	100,000	100,000	100	1999	0,13%	
* Société TUNISIE CLEARING (CGI)	39 972	4,628	5,000	184 973	de 2001 à 2016	3,75%	
* BVMT (CGI)	43 659	9,892	10,000	431 868	de 1999 à 2014	4,30%	
* SNA (CIL & CIL SICAR)	257 836	10,000	10,000	2 578 360	2012/2013/2015/2016	25,78%	*
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	25 500	10,000	10,000	255 000	2012	14,17%	
* Société GII (CIL SICAR)	45 000	10,000	10,000	450 000	2014	6,34%	
* Société SOCHA (CIL SICAR)	56 509	10,000	10,000	565 090	2014	14,13%	
* Société HOR (CIL SICAR)	57 520	10,000	10,000	575 200	2015/2016	48,75%	*
* Société ECOLE EL EUCH (CIL & CIL SICAR)	17 000	10,000	10,000	170 000	2015	50,00%	*
* Société SUPER BETON SLAMA (CIL SICAR)	6 450	100,000	100,000	645 000	2015	32,25%	*
* Société SUPER FABRIQUANT SLAMA (CIL SICAR)	3 550	100,000	100,000	355 000	2015	20,88%	*
* Société IDEAL REC YCLAGE (CIL SICAR)	57 700	10,000	10,000	577 000	2015	40,15%	*
* Société THEOS SOLUTIONS (CIL SICAR)	3 000	10,000	10,000	30 000	2015	50,00%	*
* Société EASYPRINT (CIL SICAR)	2 000	100,000	100,000	200 000	2015	49,50%	*
* Société DELICES DE MAMAN (CIL & CIL SICAR)	50 000	10,000	10,000	500 000	2015	50,00%	*
* Société ECOMAT (CIL & CIL SICAR)	45 200	25,000	25,000	1 130 000	2015	37,05%	*
* Société SYPHAX (CIL SICAR)	20 000	10,000	10,000	200 000	2013	0,73%	
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1 000,000	1 000,000	100 000	2010	3,33%	
* Société DAR EL JELD	33 500	100,000	100,000	3 350 000	2011/2012/2015	29,91%	*
* Société MEHARI HAMMAMET	3 334	100,000	100,000	333 400	2011	1,67%	
* Société MEDI CARS	9 000	100,000	100,000	900 000	2012	7,50%	
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	2012	19,94%	
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10,000	500 000	2013	29,41%	*
* Société GRAFI PRINT	250	100,000	100,000	25 000	2013	13,89%	
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	30,00%	*
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100,000	70 000	2014	29,79%	*
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10,000	125 000	2014	29,41%	*
* Société VESTA	29 130	10,000	10,000	291 300	2014	29,85%	*
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10,000	45 000	2014	30,00%	*
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10,000	90 000	2014	30,00%	*
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10,000	30 000	2014	30,00%	*
* Société RED TEC	1 300	100,000	100,000	130 000	2014/2015	29,55%	*
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10,000	440 000	2014	16,29%	
* Société SASCOM	450	100,000	100,000	45 000	2014	30,00%	*
* Société MCS	4 500	100,000	100,000	450 000	2014	26,47%	*
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1,000	170 000	2014	29,82%	*
* Société SEI	2 500	100,000	100,000	250 000	2014	26,32%	*
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2014	16,67%	
* Société GREEN DUCK CONSULTING	500	100,000	100,000	50 000	2015	29,41%	*
* Société HOLFOOD	1 500	100,000	100,000	150 000	2015	30,00%	*
* Société SUPERFOOD JUICERY	700	100,000	100,000	70 000	2015	29,17%	*
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	2015	9,71%	
* Société HF CONSULTING	5 100	10,000	10,000	51 000	2015	30,00%	*
* Société MEGA REAL ESTATE	400	100,000	100,000	40 000	2015	26,67%	*
* Société MS CONQULTING	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	*
* Société PROHOUSE	420	100,000	100,000	42 000	2015	29,58%	*
* Société TECNO SAHEL CONSULTING	600	100,000	100,000	60 000	2016	30,00%	*
* Société THF CONSULTING	1 800	100,000	100,000	180 000	2016	30,00%	*
* Société BOI CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	*
* Société SIFAT	10 000	10,000	10,000	100 000	2016	28,17%	*
* Société SH CONSULTING	1 500	100,000	100,000	150 000	2016	30,00%	*
* Société EMP	40 000	10,000	10,000	400 000	2016	40,00%	*
* Société MED PLAST	30 000	10,000	10,000	300 000	2016	7,30%	

Total des titres

19 638 631

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Régularisation et reclassement	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Régularisation	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	313 274	10 032	-	18 221	-	305 085	296 361	5 822	-	4 407	-	297 776	7 309
Ecart d'acquisition	5%	530 047	-	-	-	-	530 047	342 642	26 502	-	-	-	369 144	160 903
Immeubles	5,0%	5 417 074	607 070	154 864	(884 082)	-	6 753 362	2 635 543	189 797	114 212	-	-	2 711 128	4 042 235
Matériel de transport	20,0%	1 105 449	-	1 314	-	-	1 104 135	540 534	175 156	1 314	-	-	714 376	389 760
Equipements de bureau	10,0%	428 711	19 593	-	-	2 183	446 121	320 548	21 497	-	-	2 183	339 862	106 259
Matériel informatique	33,33%	351 028	7 499	-	-	9 476	349 051	311 628	28 476	-	-	9 476	330 628	18 422
Installations générales	10,0%	583 976	13 711	-	-	-	597 687	312 924	43 443	-	-	-	356 367	241 320
Immeubles hors exploitation (*)		-	1 231 254	-	884 082	-	347 172	-	-	-	-	-	-	347 172
TOTAUX		8 729 559	1 889 159	156 178	18 221	11 659	10 432 660	4 760 179	490 693	115 526	4 407	11 659	5 119 280	5 313 381

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	25 000	175 000
- Avances et acomptes reçus des clients	3 268 969	2 948 243
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 299 044</u>	<u>3 128 318</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Banques locales	129 407 987	109 894 106
- Banques étrangères	51 725 509	58 534 921
- Emprunts obligataires	139 862 000	137 659 500
- Certificats de dépôt	4 000 000	-
- Certificats de leasing	31 000 000	14 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>355 995 496</u>	<u>320 088 527</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 178 029	1 701 743
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	843 334	893 328
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 073 840	5 189 727
- Intérêts courus sur certificats de leasing	449 736	269 094
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(202 700)	(170 876)
- Charges constatées d'avance sur certificat de dépôt	(23 613)	0
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(149 035)	(25 963)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>8 169 591</u>	<u>7 857 053</u>
<u>Total</u>	<u>364 165 087</u>	<u>327 945 580</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	2 857 144	-	1 428 572	1 428 572	-	1 428 572
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	150 000	-	150 000	-	-	-
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	800 000	800 000	-	800 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000
BT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB 1/2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	3 600 000	-	1 200 000	2 400 000	1 200 000	1 200 000
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (01/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	2 400 000	-	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	3 443 830	-	1 664 168	1 779 662	-	1 779 662
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 143 133	-	920 561	3 222 572	2 231 808	990 764
BH (1/2015)	3 000 000	Annuellement (2016-2020)	3 000 000	-	522 818	2 477 182	1 918 341	558 841
AMEN BANK (1/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2015)	10 000 000	Annuellement (2016-2020)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BT (1/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2/2015)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (3/2015)	7 500 000	Annuellement (2016-2020)	7 500 000	-	1 500 000	6 000 000	4 500 000	1 500 000
ATB (2015)	2 500 000	Annuellement (2016-2020)	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
ATIJARI BANK (1/2015)	6 000 000	Annuellement (2016-2020)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
ATIJARI BANK (2/2015)	4 000 000	Annuellement (2016-2020)	4 000 000	-	800 000	3 200 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	-	3 500 000	-	3 500 000	2 800 000	700 000	
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000	
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000	
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000	
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000	
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000	
<u>Sous-total</u>			109 894 106	56 000 000	36 486 119	129 407 987	89 650 148	39 757 839	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I 2012	EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	5 201 473	-	1 491 556	3 709 917	2 192 278	1 517 640
BIRD		16 000 000	Semestriellement (2015-2027)	15 723 447	-	1 428 570	14 294 877	12 866 305	1 428 572
BAD		5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	714 286	4 285 714	3 571 428	714 286
BERD	EUR	15 000 000	Semestriellement (2016-2019)	32 610 000	-	3 175 000	29 435 000	20 117 858	9 317 142
<u>Sous-total</u>			58 534 921	-	6 809 412	51 725 509	38 747 869	12 977 640	

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 850 000	-	5 850 000	-	-	-
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	7 756 000	-	3 878 000	3 878 000	-	3 878 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	2 600 000	10 400 000	7 800 000	2 600 000
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	5 053 500	-	1 684 500	3 369 000	1 684 500	1 684 500
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2015/1	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	25 000 000	-	5 000 000	20 000 000	15 000 000	5 000 000
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
CIL 2016/2	10 215 000	Annuellement (2018-2022)	-	10 215 000	-	10 215 000	10 215 000	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>								
		Certificats de dépôt à court terme	-	18 500 000	14 500 000	4 000 000	-	4 000 000
		<u>Sous-total</u>	-	18 500 000	14 500 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
		Certificats EL BARAKA BANK	10 000 000	57 000 000	46 000 000	21 000 000	-	21 000 000
		Certificats ZITOUNA BANK	4 000 000	32 000 000	26 000 000	10 000 000	-	10 000 000
		<u>Sous-total</u>	14 000 000	89 000 000	72 000 000	31 000 000	-	31 000 000
		Total des CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING	14 000 000	107 500 000	86 500 000	35 000 000	-	35 000 000
		TOTAL GENERAL	320 088 527	203 715 000	167 808 031	355 995 496	230 097 518	125 897 979

NOTE 12 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	15 460	15 460
- Dans les résultats reportés	(1 492)	(2 537)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 467	1 045
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	510	600
- Dans les résultats reportés	6	7
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 15	12
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>14 966</u>	<u>14 587</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>482</u>	<u>1 056</u>

NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2016	2015
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		25 167 770	22 452 780
- Réserves pour fonds social	(C)	2 050 208	1 872 736
- Dividendes reçus des filiales		184 987	179 989
- Complément d'apport		4 320	-
- Actions propres	(D)	(3 000 537)	(3 000 244)
- Résultats reportés		7 029 875	5 489 128
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		58 936 623	54 494 390
- Résultat net des sociétés intégrés		8 866 320	8 644 399
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(482)	(1 056)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		8 865 838	8 643 343
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	67 802 461	63 137 733
Nombre d'actions (2)		4 814 661	4 806 034
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,841	1,798

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2016, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2015	199 455	3 000 244
Achats de l'exercice	3 472	51 766
Cession de l'exercice	(3 422)	(55 793)
Complément d'apport		4 320
Solde au 31 décembre 2016	199 505	3 000 537

Le nombre des actions détenues par la CIL représentée, au 31 décembre 2016, 4,16% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

La revente de la CIL de ses propres actions a été faite en application de la résolution du Conseil d'Administration du 12 avril 2016 lorsque la valeur de l'action est supérieure au coût moyen de rachat. Ainsi, cette opération n'a pas d'effet particulier sur le cours boursier du titre.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Complément d'apport	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	20 441 840	1 656 206	79 995	3 283 919	-	(2 841 643)	8 220 421	58 340 738
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			4 290 000	300 000	(79 995)	3 710 416			(8 220 421)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 mai 2015			(2 279 060)			2 279 060				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014						(3 750 000)				(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(158 600)		(158 600)
Dividendes reçus des filiales intégrés					179 989	(179 989)				-
Encaissement dividendes sur actions propres						145 722				145 722
Prélèvements sur fonds social				(83 470)						(83 470)
Résultat consolidé de l'exercice 2015									8 643 343	8 643 343
Solde au 31 Décembre 2015	25 000 000	2 500 000	22 452 780	1 872 736	179 989	5 489 128	-	(3 000 244)	8 643 343	63 137 733
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			4 659 000	300 000	(179 989)	3 864 332			(8 643 343)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2016			(1 944 010)			1 944 010				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015						(4 250 000)				(4 250 000)
Rachat d'actions propres								(51 766)		(51 766)
Dividendes reçus des filiales intégrés					184 987	(184 987)				-
Cessions d'actions propres							4 320	51 473		55 793
Divers						3				3
Encaissement dividendes sur actions propres						167 389				167 389
Prélèvements sur fonds social				(122 528)						(122 528)
Résultat net de l'exercice 2016									8 865 838	8 865 838
Solde au 31 Décembre 2016	25 000 000	2 500 000	25 167 770	2 050 208	184 987	7 029 875	4 320	(3 000 537)	8 865 838	67 802 461

NOTE 14 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	2016	2015
- Intérêts de leasing	40 187 305	36 000 022
- Intérêts de retard	2 299 294	2 285 592
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	411 717	277 299
- Autres	1 510 687	1 354 488 (*)
Total	44 409 004	39 917 401
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	278 762	432 688
Intérêts de retard antérieurs	341 695	207 090
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(513 034)	(485 816)
Intérêts de retard	(526 185)	(471 152)
Variation des produits réservés	(418 762)	(317 190)
Total des intérêts et des produits de leasing	43 990 242	39 600 211
- Encours financiers		
. Au début de la période	375 133 693	345 344 429
. A la fin de la période	409 247 703	375 133 693
. Moyenne	(D) 392 190 698	360 239 061
- Intérêts de la période	(C) 40 187 305	36 000 022
- Taux moyen	(C) / (D) 10,25%	9,99%

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.7)

NOTE 15 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	2016	2015
- Intérêts des emprunts obligataires	10 111 485	8 864 232
- Intérêts des crédits des banques locales	7 391 780	6 700 154
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 408 803	3 263 103
- Intérêts des autres opérations de financement	1 895 409	2 086 001
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	139 619	131 813
Total des charges financières des emprunts	(A) 22 947 096	21 045 303
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(114 288)	(105 997)
- Autres charges financières	91 093	83 484
- Pénalités	(175)	20 848
Total des autres charges financières	(23 370)	(1 664)
Total général	22 923 726	21 043 639
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	320 088 527	301 543 358
. A la fin de l'exercice	355 995 496	320 088 527
. Moyenne	(B) 338 042 012	310 815 943
- Taux moyen (A) / (B)	6,79%	6,77%

NOTE 16 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 849 846	4 658 647
- Dotations aux provisions collectives	234 000	88 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 223 720)	(2 604 727)
- Créances radiées	1 496 976	425 044
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 332 980)	(394 814)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(127 279)	(15 008)
- Intérêts de retard antérieurs	(36 717)	(11 718)
- Encaissement sur créances radiées	(15 920)	(24 217)
Total	<u>3 844 206</u>	<u>2 121 207</u>

NOTE 17 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	715 348	112 850
- Apurement de comptes	39 619	193 696
- Autres gains sur éléments exceptionnels	3 116	2 947
Total	<u>758 083</u>	<u>309 493</u>

NOTE 18 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	3 879
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 434	2 351
- Redressement Fiscal	-	101 020
Total	<u>1 434</u>	<u>107 250</u>

NOTE 19 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Clients et comptes rattachés en début de période	27 186 559	24 048 474
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(27 886 335)	(27 186 559)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	(2 948 243)	(2 826 145)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	3 268 969	2 948 243
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(180 075)	(180 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	30 075	180 075
- Produits constatés d'avance en début de période	(1 705 528)	(1 496 916)
- Produits constatés d'avance en fin de période	1 887 544	1 705 528
- TVA collectée	38 250 671	36 485 284
- TVA collectée sur avances et acomptes	(2 784 945)	(2 648 094)
- Remboursement principal	175 326 854	172 622 644
- Intérêts et produits assimilés de leasing	44 409 004	39 917 401 (*)
- Autres produits d'exploitation	299 488	262 575
- Créances virées en pertes	(1 496 976)	(425 044)
- Encaissements sur créances radiées	15 920	24 217
- Encours financiers virés en pertes	521 416	208 904
- Plus/Moins values sur relocation	(87 151)	(201 940)
- Plus/Moins values sur transfert	(655 419)	(4 907 519)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	412 245	248 121
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	(237 786)	(412 245)
- Cessions d'immobilisations à la VR	152 611	1 866
- Cessions anticipées d'immobilisations	15 209 530	9 545 258
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>268 988 426</u>	<u>247 914 055</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 20 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	23 704 138	10 881 066
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(30 369 745)	(23 704 138)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	(142 482)	(91 392)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	213 313	142 482
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	223 935 877	207 820 657
- TVA sur investissements	31 803 129	28 279 007
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	195 141	44 330
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	(36 750)	(195 141)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>	<u>249 302 621</u>	<u>223 176 871</u>

NOTE 21 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	1 889 159	1 544 122
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	(13 814)	-
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 875 345</u>	<u>1 544 122</u>

NOTE 22 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(3 879)
- Cessions d'immobilisations corporelles	40 652	4 047
- Immobilisations mises en rebut	-	725
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	715 348	112 850
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>756 000</u>	<u>113 743</u>

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	2 958 000	2 413 980
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	748 698	452 980
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	(544 027)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>3 706 698</u>	<u>2 322 933</u>

NOTE 24 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 Décembre 2016</u>	<u>31 Décembre 2015</u>
- Dividendes payés	4 250 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	(167 389)	(145 722)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	43 520	43 391
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	(43 654)	(43 520)
- Intérêts des prêts sur fonds social	122 528	83 470
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>4 205 005</u>	<u>3 687 619</u>

NOTE 25 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 mars 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 472.102.557 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.865.838, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT

F.A.C

Moez AKROUT

Mohamed Néji HERGLI